



Ville de MARCK

SEANCE

8 MARS 2022

OBJET :
CCAS
DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022
DU BUDGET ANNEXE
« FPA »

2022-03-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 8 mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 28 février 2022.

Étaient présents :

Madame NOËL Corinne – Présidente du CCAS,
Mesdames BONNIEZ Sophie, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, CARBONNIER Thérèse, MAGNIER Renée, BRANLY Sandrine, DESORT Annie, LANGLET Christelle, HAINAUT Audrey, MAHIEU Micheline, RINGOT Marie-Andrée, RIVELON Odile,
Messieurs BOUCHEL William, DUMONT Jean-Pierre.

Étaient excusés :

JOLY Jean
LEBECQUE Jean-Marc (Pouvoir MAGNIER Renée).



L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi du 7 août 2015, dite loi NoTRe, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB).

Le ROB composé d'un volet Financier et d'un volet Ressources Humaines doit être présenté au conseil d'administration dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le DOB permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2022.

Dans ce cadre légal, Madame la Présidente présente le ROB transmis aux membres du conseil d'administration constituant le support du débat d'orientation budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le ROB annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,



PREND acte :

- De la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022
- De l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
La Présidente du C.C.A.S,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20220308-CCAS-2022-03-08-DF
Date de télétransmission : 30/03/2022
Date de réception préfecture : 30/03/2022



Publié le : 30 mars 2022

Notifié le : 30 mars 2022